

QUESTIONS D'ENGAGEMENTS

RAPPORT DU COMITÉ DE MISSION 2024

**ET CONCRÈTEMENT,
EN 2024 ?**

Découvrez comment
La Poste place l'impact
au cœur de ses actions

Page 10



LA POSTE
GROUPE

SOMMAIRE

P. 2

ENTREPRISE À MISSION, MISSIONS DE SERVICE PUBLIC : DE QUOI PARLE-T-ON EXACTEMENT ?

Pour savoir quelles différences il y a entre la qualité d'entreprise à mission et les missions de service public

P. 4

À QUOI SERT LE COMITÉ DE MISSION ?

Pour découvrir la composition du Comité de Mission, son rôle et ses travaux

P. 6

COMMENT S'ASSURER DU RESPECT DES ENGAGEMENTS DE LA POSTE ?

Les indicateurs et objectifs définis afin de mesurer l'efficacité des actions de La Poste pour chacun de ses engagements

P. 8

COMMENT LA MISSION TRANSFORME-T-ELLE LA POSTE ?

Entretien croisé entre Philippe Wahl, président-directeur général du groupe La Poste, et Stéphanie Dupuy-Lyon, directrice de l'engagement sociétal de La Poste

P. 10

ET CONCRÈTEMENT, EN 2024 ?

Comment La Poste place-t-elle l'impact au cœur de ses actions ?

p. 26

DANS QUEL CONTEXTE L'ENTREPRISE À MISSION VA-T-ELLE ÉVOLUER ?

p. 27

COMMENT ÊTRE CERTAINS QUE CE RAPPORT REFLÈTE BIEN LA RÉALITÉ DU TERRAIN ?

P. 28

ANNEXE

Avis de l'OTI, définition des indicateurs, lexique : des éléments pour aller plus loin

Conception et réalisation : HAVAS Paris

Crédits photo : photothèque groupe La Poste, Sébastien Arrighi, © Stephan Gladieu, Eric Huynh, © C. Fabre, DR.

Toutes les photos représentant les activités et les effectifs du groupe La Poste mettent en scène des collaborateurs et des membres du Comité de Mission.



À QUOI SERT CE RAPPORT?

“ Dans ce rapport 2024, le Comité de Mission émet un avis positif sur les réalisations de La Poste et le respect de ses engagements. ”

Natalie Rastoin

Présidente du Comité de Mission du groupe La Poste

« La grandeur d'un métier est avant tout d'unir les hommes; il n'est qu'un luxe véritable et c'est celui des relations humaines », a écrit Antoine de Saint-Exupéry. Une pensée s'appliquant bien au groupe La Poste, qui relie les Français depuis des siècles et porte aujourd'hui quatre missions de service public confiées par l'État.

La loi PACTE, votée en 2019, a notamment créé la qualité d'entreprise à mission; il est logique que La Poste s'en soit emparée dès 2021, pour renforcer encore sa contribution sociétale et, donc, sa participation au bien commun. Car, si le mot « mission » est le même que dans « mission de service public », cette nouvelle loi a permis à La Poste de se doter d'une raison d'être inscrite dans ses statuts et de la concrétiser en quatre engagements volontaires envers la société. Des engagements ambitieux quant à des enjeux critiques pour tous : contribuer au développement et à la cohésion des territoires; favoriser l'inclusion sociale; promouvoir un numérique éthique, inclusif et frugal; œuvrer à l'accélération de la transition écologique pour tous.

Comme chaque année, le rapport du Comité de Mission vous présente les avancées concrètes de La Poste au regard de ces quatre objectifs, en mesurant l'impact réel des initiatives prises qui doivent profiter au plus grand nombre dans la société. Il est l'occasion de partager avec vous le dialogue entre l'entreprise et le Comité de Mission, qui doit permettre à l'entreprise de trouver le meilleur équilibre possible entre la compétitivité économique et la responsabilité sociétale – et être ainsi durablement rentable et responsable.

Pour mener à bien leur rôle et afin que ce dialogue soit efficace, les membres du Comité doivent comprendre l'entreprise : ils se rendent dans différents sites postaux pour rencontrer les postières et les postiers et découvrir leurs initiatives; ils ont de nombreux échanges avec des dirigeants de l'entreprise qui peuvent avoir de l'impact sur les objectifs de celle-ci, comme la direction des achats ou celle de La Poste Immobilier. Mais au-delà de ces rencontres, il est clé que les postières et les postiers connaissent ces engagements, car ce sont eux qui les font vivre, comme le démontrent les initiatives racontées dans ces pages et celles que nous découvrons sur le terrain. C'est donc d'abord à eux que ce rapport s'adresse.

Dans ce rapport 2024, le Comité de Mission émet un avis positif sur les réalisations de La Poste et le respect de ses engagements. Des progrès sont encore possibles, bien sûr, par exemple sur la qualité et la précision des indicateurs et sur la possibilité de nouvelles initiatives. Dans cet esprit, le Comité travaillera cette année sur la biodiversité, l'impact ressources et les indicateurs de nature bancaire en soutien au développement des territoires et à la lutte contre la précarité financière.

Un dernier mot : nous avons été témoins cette année du scepticisme, voire du retour en arrière de certains acteurs, sur l'engagement sociétal et environnemental des entreprises. Mais ne confondons pas les polémiques publiques avec les avancées de fond. Ni le dérèglement climatique, ni la recherche de sens des salariés, ni l'appauvrissement des ressources ne sont des chimères. Quand une entreprise trouve le chemin qui réconcilie responsabilité et compétitivité, elle l'emprunte! Le groupe La Poste en est un exemple visible par tous.

ENTREPRISE À MISSION, MISSIONS DE SERVICE PUBLIC : DE QUOI PARLE-T-ON EXACTEMENT ?

En 2021, La Poste a modifié ses statuts pour adopter la qualité d'entreprise à mission, renforçant ainsi ses engagements au service de la société. Quelles différences entre une entreprise à mission et une entreprise répondant à des missions de service public ? En quoi cette qualité d'entreprise à mission complète-t-elle ses missions contractuelles de service public ? Explications.



Les missions de service public, des activités confiées par l'État

Un service public est une activité d'intérêt général exercée par l'État ou une collectivité et à laquelle le secteur privé ne répond pas. L'État peut confier à des entreprises des missions de service public qui reposent sur trois principes : la continuité, l'égalité et l'adaptabilité.

Depuis la loi du 2 juillet 1990, La Poste assure quatre missions de service public confiées par l'État :

- ▶ le service universel postal ;
- ▶ l'aménagement du territoire ;
- ▶ l'accessibilité bancaire ;
- ▶ le transport et la distribution de la presse.

Un contrat d'entreprise entre l'État et La Poste, renouvelé tous les cinq ans, définit les conditions de mise en œuvre de ces quatre missions. Parce que ces activités sont par définition non rentables, La Poste perçoit une compensation financière de l'État.



L'entreprise à mission, une démarche volontaire

L'adoption de la qualité d'entreprise à mission relève d'une démarche volontaire ouverte à toutes les entreprises françaises. Depuis la loi PACTE de 2019, les entreprises qui le souhaitent peuvent définir leur mission et se doter d'une raison d'être déclinée en engagements inscrits dans leurs statuts. Pour s'assurer de la réalisation de ces engagements, des indicateurs sont identifiés et un Comité de Mission est constitué. Il s'agit de concilier le renforcement de la contribution sociétale avec la performance économique.

En tant qu'entreprise à mission, La Poste a pris quatre engagements :

- ▶ contribuer au développement et à la cohésion des territoires ;
- ▶ favoriser l'inclusion sociale ;
- ▶ promouvoir un numérique éthique, inclusif et frugal ;
- ▶ œuvrer à l'accélération de la transition écologique pour tous.



Pourquoi devenir entreprise à mission ?

5,4% seulement des grandes entreprises ont fait ce choix⁽¹⁾. En adoptant cette qualité dès 2021, La Poste est pionnière. Compte tenu de son histoire, devenir entreprise à mission était une évidence pour La Poste, depuis toujours au service de la société. En inscrivant dans ses statuts quatre engagements sociaux, sociétaux et environnementaux, La Poste se fixe l'objectif de renforcer son impact auprès de l'ensemble de ses parties prenantes, d'augmenter sa création de valeur et de la partager.

La raison d'être de La Poste

« Au service de tous, utile à chacun, La Poste, entreprise de proximité humaine et territoriale, développe les échanges et tisse des liens essentiels en contribuant aux biens communs de la société tout entière. »



Les engagements de l'entreprise à mission et les missions de service public sont-ils liés ?

Ils sont complémentaires. Par exemple, quand les facteurs et les factrices assurent 6 jours sur 7 la levée et la distribution du courrier sur l'ensemble du territoire, ils assurent une mission de service public.

Cette présence, quasi-quotidienne auprès de tous, en particulier les populations plus fragiles, permet alors de proposer des services comme le portage de repas, de médicaments ou de la veille sociale. Ces services ont un impact et contribuent ainsi à la réalisation de son engagement d'entreprise à mission.

(1) Source : baromètre « Portrait des sociétés à mission », 2024.

À QUOI SERT LE COMITÉ DE MISSION ?

Le Comité de Mission est chargé d'assurer le suivi de la réalisation des quatre engagements pris par La Poste en tant qu'entreprise à mission. Pour cela, il conçoit avec le groupe des indicateurs de mesure des engagements et en assure le suivi. Il peut proposer des actions complémentaires à celles déjà existantes. Il complète la gouvernance de La Poste.

9

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES



N. RASTOIN
Présidente du Comité
de Mission,
présidente de Polytane



C. GOLLIER
Directeur général
de la Toulouse School
of Economics



G. GUIBERT
Président de La Fabrique
Écologique



J. LÉVY
Géographe



E. DE LOMBARES (1)
Présidente
du directoire d'ONET



F. RIAHI
Directrice des Jardins
de la Montagne Verte



C. SENIK
Professeure
d'économie



L. PUYFAUCHER
Conseillère écologie énergie
au cabinet de la région
Île-de-France



M. TRELLU-KANE
Présidente
et cofondatrice
d'Unis-cité

8

MEMBRES ISSUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA POSTE SA



P. WAHL
Président-directeur
général du groupe
La Poste



G. BROHAN
Présidente
de l'association
Familles Rurales



S. CHEVET
Administrateur
de La Poste représentant
les salariés



M. MURET-BAUDOIN (2)
Maire de
Noyal-sur-Vilaine



F. GERVAIS
Administrateur
de La Poste
représentant l'État



F. HASPOT
Administrateur
de La Poste représentant
les salariés



C. MAYENOBE
Administratrice
de La Poste
représentant la CDC



P. MOLINOZ
Vice-président
de la région Bourgogne-
Franche-Comté

(1) Émilie de Lombares a rejoint le Comité au début de l'année 2024.

(2) Gil Averous, nommé ministre, a démissionné. Marielle Muret-Baudoin l'a remplacé début 2025.

Il analyse des enjeux importants pour l'entreprise

Au cours de l'année 2024, plusieurs réflexions ont été menées autour de sujets liés à des enjeux importants pour l'entreprise : évolution des usages postaux, information des consommateurs sur les impacts environnementaux de leurs usages, présentation du devoir de vigilance et de l'actualisation de la politique climat. Le Comité de Mission a également rencontré plusieurs dirigeants de La Poste, pour échanger avec eux sur les enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux de leurs métiers et activités. Ces échanges nourrissent les connaissances et l'analyse des membres du Comité de Mission. Ils peuvent ainsi évaluer la réalisation des objectifs de mission sur une base solide, concrète et éclairée.



Visite des membres du Comité de Mission de la plateforme de préparation et de distribution du courrier de Paris 9.

Il va à la rencontre des postiers

Ces visites, au plus près des réalités de l'entreprise, sont indispensables pour donner aux membres du Comité de Mission une meilleure compréhension des activités postales et du contexte dans lequel elles sont réalisées. En 2024, des membres des Comités de Mission de La Poste et de La Banque Postale se sont rendus à L'Appui. Ce service, qui conseille les clients vulnérables de la Banque sur leur gestion budgétaire, n'a pas d'équivalent. Cette visite a notamment suscité des questions et des réflexions sur la mesure de l'action d'inclusion de La Banque Postale. Une autre visite à la plateforme de préparation et de distribution du courrier de Paris IX a permis aux membres du Comité de Mission d'échanger avec les facteurs et la référente RSE du site, en particulier sur la mobilisation des postiers de cet établissement autour des enjeux environnementaux via le RSE Score.



QUESTION DE POSTIER

JEAN-MICHEL N.,
branche Services-Courrier-Colis,
Bretagne

Pourquoi un Comité de Mission mixant personnes externes et internes ?

La composition du Comité de Mission est laissée à la libre appréciation de l'entreprise : la loi exige la participation d'au moins un salarié dans le Comité. C'est l'une des spécificités de La Poste, d'avoir constitué un Comité de Mission mixte avec des membres du Conseil d'administration et des personnalités qualifiées externes. Les représentants des collaborateurs apportent un éclairage concret et opérationnel aux échanges. Les membres du Conseil d'administration assurent le lien entre les engagements de l'entreprise à mission et la stratégie de La Poste. Les membres externes apportent des expertises thématiques, qui permettent de nourrir le dialogue et d'éclairer les engagements. Cette complémentarité est un atout pour nourrir l'entreprise à mission, qui bénéficie d'un regard extérieur, en cohérence avec la stratégie de l'entreprise, l'identité de La Poste et ses objectifs environnementaux et sociaux.

COMMENT S'ASSURER DU RESPECT DES ENGAGEMENTS DE LA POSTE ?



ENGAGEMENT

Contribuer au développement et à la cohésion des territoires

En tant qu'actrice historique de la proximité, La Poste a un rôle à jouer pour encourager la cohésion des territoires, au travers notamment de l'accessibilité des services publics ou encore de la participation au dynamisme économique. Cet engagement est un prolongement de ses missions de service public. En 2024, le Comité de Mission a souhaité mesurer la capacité de La Poste, en tant qu'entreprise réalisant plusieurs milliards d'euros d'achats de produits et de services, à influencer tout un écosystème de fournisseurs et de sous-traitants à être plus vertueux.

3 THÉMATIQUES

Proximité, vitalité des territoires, capacité d'entraînement de l'ensemble du tissu économique

3 INDICATEURS

- ▶ **Le pourcentage de la population** à moins de 5 kilomètres ou moins de 20 minutes en voiture d'un point de contact postal
- ▶ **L'empreinte emploi** dans les territoires
- ▶ **La part des consultations achats** disposant de critères RSE discriminants

ENGAGEMENT

Favoriser l'inclusion sociale

La Poste incarne le service utile et la création de lien social. Il était donc important d'associer à cet engagement des thématiques et des indicateurs de suivi visant les plus fragiles : les personnes en situation de handicap, les seniors, les personnes en situation de fragilité financière ainsi que les jeunes. En 2024, le Comité de Mission a encouragé La Poste à considérer les jeunes jusqu'à 30 ans, afin de mieux prendre en compte les parcours atypiques, notamment ceux n'ayant pas suivi un cursus d'étude classique.

4 THÉMATIQUES

Jeunesse, handicap, seniors, précarité financière

4 INDICATEURS

- ▶ **Le nombre de jeunes de moins de 30 ans** qui ont bénéficié d'un stage, d'une alternance ou d'une embauche (CDI et CDD) dans l'année
- ▶ **Le taux d'emploi** des personnes en situation de handicap
- ▶ **Le nombre de bénéficiaires de l'inclusion bancaire** leur permettant de percevoir des prestations sociales
- ▶ **Le nombre de bénéficiaires des services d'accompagnement** des publics âgés et fragiles

Pour s'assurer que les actions déployées par La Poste en lien avec ses engagements de mission sont efficaces, le Comité de Mission a identifié des thématiques clés sur lesquelles La Poste a ou peut avoir un impact significatif. À chacune de ces thématiques ont été associés un indicateur et un objectif. Explications.



ENGAGEMENT

Promouvoir un numérique éthique, inclusif et frugal

La Poste a décidé de renforcer ses politiques et actions en matière d'éthique et de responsabilité dans le domaine du numérique, face à l'augmentation des risques.

Compte tenu du grand nombre d'équipements utilisés pour l'ensemble des activités du groupe, le Comité de Mission a suggéré que la dimension frugale soit abordée pour tenir compte de l'impact sur les gaz à effet de serre ou la gestion des ressources. Enfin, face aux difficultés rencontrées par certains dans l'usage du numérique, La Poste s'est investie plus globalement d'une mission d'inclusion numérique.

3 THÉMATIQUES

Éthique et confiance, inclusion, frugalité

3 INDICATEURS

- ▶ **Le nombre de personnes** détectées, accompagnées, formées et équipées dans l'usage du numérique
- ▶ **Le nombre de clients actifs** Digiposte et L'Identité Numérique de La Poste
- ▶ **La consommation de matières économisées** via l'allongement de la durée de vie des équipements informatiques



ENGAGEMENT

Œuvrer à l'accélération de la transition écologique pour tous

La réduction de ses émissions carbone est un enjeu crucial pour La Poste, compte tenu de ses activités liées au transport et à la bancassurance. La pollution de l'air, en particulier dans les villes, constitue également un enjeu de santé publique considérable. Outre la prise en considération de ces deux thèmes, le Comité de Mission a également demandé à La Poste de tenir compte de l'impact sur la biodiversité, puisque la préservation du vivant constitue un défi majeur pour l'habitabilité de la planète.

3 THÉMATIQUES

Changement climatique, qualité de l'air, biodiversité

3 INDICATEURS

- ▶ **Les émissions de gaz à effet de serre (GES) économisées** (scopes 1, 2 et 3 concernant les sous-traitants transport et livraison), en lien avec la réduction de l'intensité émissive au colis
- ▶ **La réduction des émissions** de polluants atmosphériques
- ▶ **L'action en faveur de la biodiversité** – Calcul du Global Biodiversity Score (GBS)

COMMENT LA MISSION TRANSFORME-T-ELLE LA POSTE ?

Entretien croisé

Le groupe La Poste affiche d'excellents résultats extra-financiers. Pourquoi ses engagements ESG doivent-ils rester une priorité ? Comment y parvenir ?

Philippe Wahl : Nos engagements et nos actions ESG sont salués par les plus grandes agences de notation extra-financière, qui nous positionnent parmi les leaders mondiaux. L'agence Moody's ESG nous a classés au 1^{er} rang mondial, tous secteurs confondus, avec une note de 81 sur 100. C'est la première fois au niveau mondial qu'une entreprise obtient une note aussi élevée. Ces distinctions sont le fruit de notre stratégie et de l'engagement des postières et des postiers. Elles nous encouragent à poursuivre nos efforts pour atteindre notre objectif d'une croissance durablement rentable et responsable. Nous sommes une entreprise engagée, notre mission est donc de montrer la voie.

Stéphanie Dupuy-Lyon : Être une entreprise à mission nous pousse à progresser dans un contexte où la priorité donnée aux enjeux environnementaux et sociétaux fait débat. Cela donne du sens à nos actions. Au travers de nos indicateurs, nous mesurons dès lors notre impact de l'amont à l'aval de nos activités. Nous pouvons nous appuyer sur le regard externe du Comité de Mission pour nous aiguillonner et nous aider à maintenir notre cap afin d'atteindre notre objectif d'être durablement rentable et responsable.

En quoi devenir une entreprise à mission a-t-il contribué à la transformation du groupe ?

P.W. Nous avons adopté la qualité d'entreprise à mission dans le cadre de notre plan stratégique « La Poste 2030, engagée pour vous ». C'était une évidence au regard de notre rôle au sein de la société, de nos quatre missions de service public et de notre relation approfondie avec nos parties prenantes. Elle est symbolisée par notre raison d'être, issue d'une coconstruction avec les postières et les postiers. C'est aussi un défi qui



« L'exigence de la qualité d'entreprise à mission nous oblige à une transparence accrue et à un pilotage rigoureux de nos engagements. »

Philippe Wahl
Président-directeur général du groupe La Poste



« Nous souhaitons faire de nos engagements un guide pour chacune de nos actions et un levier de notre performance. »

Stéphanie Dupuy-Lyon

Directrice de l'engagement sociétal
du groupe La Poste

Quels sont les enjeux pour l'année à venir et les suivantes ?

S.D.-L. Notre enjeu à court terme se porte sur l'appropriation par les postiers de ce que signifie concrètement l'entreprise à mission. Nous souhaitons faire de nos engagements un guide pour chacune de nos actions et un levier de notre performance. En parallèle, nous voulons mieux connecter l'entreprise à mission avec nos défis, nos orientations stratégiques et notre impact. Le sujet du climat est un bon exemple : en tant que logisticiens, nous faisons de la décarbonation un enjeu clé en termes d'impact. C'est aussi un enjeu de performance en termes de compétitivité et de préférence client. Ces enjeux nous poussent à inscrire les trajectoires de décarbonation dans le plan à moyen terme des activités du groupe, et à préparer dès maintenant l'adaptation de nos activités aux scénarios climatiques de +3 °C ou +4 °C. En effet, le dérèglement climatique nous expose à des risques sur nos actifs immobiliers, sur la continuité de service et sur la santé des postiers. Cela fera l'objet d'échanges avec le Comité de Mission dans les années à venir.

P.W. Dans un avenir proche, l'évaluation de la performance d'une entreprise se fondera sur une approche globale. La performance financière reste fondamentale. Elle est complétée d'une performance environnementale, sociale et sociétale. En adoptant la qualité d'entreprise à mission en 2021, nous avons déjà amorcé cette évolution. Notre objectif d'être une entreprise durablement rentable et responsable suppose un alignement entre différents enjeux : financiers et extra-financiers, performance et impact. C'est un défi qui attend notre groupe. J'ai confiance dans la capacité des postières et des postiers à relever ce défi pour rester au service de tous et utiles à chacun partout sur le territoire.

nous pousse à aller plus loin face aux enjeux de notre époque : la cohésion territoriale, l'inclusion des plus vulnérables, le bien vieillir, le numérique responsable et la transition environnementale.

Nous avons aussi choisi d'adopter la qualité d'entreprise à mission pour renforcer la solidité de nos engagements ESG. L'exigence de ce statut nous oblige à une transparence accrue et à un pilotage rigoureux de nos engagements. Chaque année, la réalisation de nos objectifs et de nos engagements de société à mission est soumise à l'évaluation du Comité de Mission. Nous pouvons également compter sur ses membres pour élargir nos horizons. Nous mesurons maintenant notre empreinte « biodiversité » et notre capacité à faire évoluer le tissu économique local vers plus de responsabilité au travers de nos achats.

ET CONCRÈTEMENT,



ENGAGEMENT

Comment La Poste contribue-t-elle au développement et à la cohésion des territoires ?

La Poste va au-delà de ce qui est attendu d'elle au titre de sa mission de service public d'aménagement du territoire. Elle développe, avec ses partenaires locaux (collectivités locales, commerces de proximité, associations...) différents formats de présence ouverts à tous, complémentaires et adaptés aux différents besoins du territoire et de ses habitants. Par cette présence et son activité, La Poste soutient l'emploi local.

DES ACHATS QUI CONTRIBUENT AUX ENGAGEMENTS

Les achats de La Poste et de ses principales filiales soutiennent 1,5% de l'emploi en France. Le groupe La Poste compte 80% de TPE-PME-PMI parmi ses fournisseurs et sous-traitants. Le groupe joue un rôle majeur dans le soutien au dynamisme économique local. Il a aussi la capacité à entraîner l'ensemble de l'écosystème dans une démarche positive. Ainsi, La Poste a publié en 2022 sa politique achats responsables, qui repose sur quatre piliers : le respect des droits fondamentaux, la baisse de l'impact environnemental de ses achats et de ses fournisseurs, l'inclusion et la contribution au tissu économique local,

EN 2024 ?

« La direction des achats du groupe déploie une politique achats responsables ambitieuse liée aux engagements du groupe. Avec près de 8 milliards d'euros d'achats en France auprès d'environ 30 000 fournisseurs dans les territoires (dont la plupart sont des PME), cette politique constitue un levier puissant pour atteindre nos objectifs et entraîner l'écosystème vers une économie plus vertueuse. Le souhait du Comité de Mission de mesurer la part des consultations d'achats assujetties à des critères RSE conforte notre action. »

Julien Alix

Directeur des achats du groupe
La Poste par intérim



les relations responsables et éthiques avec ses fournisseurs. La mise en œuvre de cette politique a valu à La Poste, La Poste Immobilier, La Banque Postale et CNP Assurances l'obtention en 2023 du label Relations fournisseurs et achats responsables. Une reconnaissance qui souligne l'engagement de tous et donne également un cadre dans lequel chacun doit s'inscrire, pour créer des relations équilibrées avec les fournisseurs.

Environ
30 000
fournisseurs auprès
desquels La Poste
s'approvisionne

80%
de TPE-PME-PMI
parmi les fournisseurs
et sous-traitants
du groupe La Poste

Près de
8
milliards d'euros
d'achats réalisés
en France



Au service des agriculteurs et de la vitalité des campagnes,

le groupe La Poste a signé en 2024 un partenariat de cinq ans avec Chambres d'agriculture France. Premières concrétisations : le transport par Chronofresh des produits fermiers frais de 10 000 agriculteurs accompagnés par le réseau Bienvenue à la ferme, ainsi que le développement de points relais La Poste dans les fermes et les communes rurales.

L'AVIS DU COMITÉ DE MISSION

La Poste réalise son engagement de contribuer au développement et à la cohésion des territoires : les objectifs opérationnels ont été atteints. 97% des Français habitent à moins de 5 kilomètres ou moins de 20 minutes en voiture d'un point de contact. La Poste innove pour s'adapter aux spécificités de chaque territoire en diversifiant les formats de présence. Par son empreinte emploi, La Poste contribue aussi au développement des territoires et à l'activité régionale malgré une diminution des achats. Le Comité de Mission salue la mesure pour la première fois de la part des consultations achats disposant de critères RSE discriminants ou éliminatoires, reflet de la capacité du groupe à entraîner le tissu économique vers plus de durabilité. Le travail de révision des indicateurs sur cette thématique sera poursuivi en 2025, notamment en matière de financement des collectivités et de logement social/santé, en lien avec le Comité de Mission de La Banque Postale.



QUESTION DE POSTIER

CLAUDINE R.,
La Poste Immobilier,
Île-de-France

Quel est le périmètre d'action de l'entreprise à mission ?

D'un point de vue juridique, la qualité d'entreprise à mission a été adoptée par La Poste SA et concerne ainsi les branches Services-Courrier-Colis et Grand Public et Numérique, ainsi que les fonctions supports. Pour autant, fidèle à sa raison d'être de se mettre au service de tous et de contribuer aux biens communs de la société tout entière, La Poste fait en sorte que ses engagements infusent l'ensemble des activités et des composantes du groupe. Quelques exemples significatifs : les emplois créés de manière directe, indirecte ou induite sur les territoires où l'entreprise est présente, concernent l'ensemble de ses activités. De même, la démarche d'achats responsables et les engagements associés concernent tous les métiers. La Banque Postale est également une entreprise à mission, mais le Comité de Mission a tenu à pouvoir suivre l'activité bancaire, composante essentielle de son impact sur notre société. Au-delà de La Poste SA, c'est donc l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs qui contribuent à l'atteinte des engagements de l'entreprise à mission.

LA POSTE FACILITE L'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS

En 2024, 414 bureaux de poste sont labellisés France services. Les postiers y ont accompagné les citoyens pour 849 869 démarches administratives en 2024. 65 % des personnes accompagnées ont plus de 55 ans⁽¹⁾. Véritables outils de la cohésion des territoires, 2/3 des bureaux de poste labellisés France services sont en zone rurale et 12 % sont situés en quartiers prioritaires de la politique de la ville.

(1) Source : ANCT.



DES SERVICES DE PROXIMITÉ POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION

1400 sites postaux sont agréés pour passer les examens du Code de la route, bateau, moto et l'examen d'anglais Toeic depuis 2024.

4,3/5

C'est la note Google sur la satisfaction des clients en bureaux de poste (contre 4,2/5 en 2023 et 2,2/5 en 2021)

EN VILLE COMME À LA CAMPAGNE, LA POSTE INNOVE POUR TOUS

Pour lutter contre l'isolement en zone rurale et maintenir l'accès aux services publics sur l'ensemble des territoires, La Poste expérimente 5 bureaux de poste itinérants dans la Creuse, le Gers, la Haute-Marne, la Marne et l'Orne. Le principe ? Un camion aux couleurs postales sillonne les routes pour proposer les services postaux essentiels à près de 13 000 habitants de zones rurales. Les chargés de clientèle ont aussi pour mission de détecter les publics fragiles en matière de numérique, et de les orienter vers un accompagnement adapté dans la maison France services la plus proche. Ce projet, cofinancé avec la Banque des Territoires, vise à répondre de manière adaptée aux besoins des territoires ruraux les plus isolés. Autre format de présence novateur : la Place des Services, un concept de conciergerie d'hyper-proximité alliant présence humaine et services connectés. 15 espaces sont déjà implantés au cœur des quartiers pour proposer des prêts d'objets entre particuliers, la mise en relation pour des services à la personne, des ateliers numériques pour les seniors, et plus encore. Une application mobile dédiée permet de retrouver ces services, ainsi que des actualités et des bons plans du quartier. La Poste, en partenariat avec la Banque des Territoires, contribue ainsi à créer de la convivialité entre riverains, tout en apportant des services utiles au quotidien.

Plus de **40 000** points de services postaux, 16 896 points de contact postaux (bureaux de poste, La Poste agences postales communales et La Poste relais) et 23 649 points d'accès complémentaires (relais Pickup, consignes...)

Comment La Poste a avancé dans la réalisation de ses objectifs

Pourcentage de la population à moins de 5 kilomètres ou moins de 20 minutes en voiture d'un point de contact

Pour compléter son maillage de points de contact et adapter son réseau aux besoins des territoires, de nouvelles expérimentations de présence postale ont été mises en œuvre en 2024 : au sein d'exploitations agricoles, dans des tiers lieux, expérimentation de bureaux de poste itinérants dans 5 départements ruraux...

OBJECTIF

► Plus de 90% ⁽¹⁾



RÉSULTATS

2023	2024
97,01%	96,99%

(1) Cet objectif correspond à l'engagement pris par La Poste dans le cadre de sa mission de service public d'aménagement du territoire.

Part des consultations achats disposant de critères RSE discriminants (> 10%) ou éliminatoires

Suivi pour la première année, cet indicateur couvre environ 40% des achats totaux et sera progressivement étendu à l'ensemble du groupe.

Il s'appuie sur les 4 piliers de la politique achats responsables :

- faire respecter les droits fondamentaux et les promouvoir tout au long des chaînes d'approvisionnement ;
- diminuer l'impact négatif des achats et des fournisseurs sur l'environnement et encourager les impacts positifs ;
- favoriser l'inclusion sociale et contribuer au développement du tissu économique et social des territoires à travers les achats ;
- consolider les relations responsables et éthiques avec les fournisseurs.

OBJECTIF

► En 2024, construire un indicateur



RÉSULTATS

2023	2024
ND	81%

Empreinte emploi

La Poste représente 1,5% de l'emploi français. Un emploi direct de La Poste soutient 1,66 emploi supplémentaire en France. La baisse de 4% de l'empreinte emploi par rapport à 2023 est due à une diminution des achats de 10%.

OBJECTIF

► Mesurer et communiquer sur l'empreinte emploi et son évolution



RÉSULTATS

2023	2024
444 182	426 038
(en équivalent temps plein)	

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES AUXQUELS LA POSTE CONTRIBUE





ENGAGEMENT

Comment La Poste favorise-t-elle l'inclusion sociale ?

La société change et de nouvelles problématiques émergent : allongement de la durée de vie, parcours de vie moins linéaires, hausse des inégalités, nouvelles fragilités, hausse du sentiment de solitude... Face à ces enjeux, La Poste diversifie son offre dans un but de cohésion sociale, notamment pour encourager le bien vieillir à domicile. Pour accompagner ses 2,9 millions de clients en situation de fragilité financière, La Banque Postale propose des services adaptés. Et, afin de favoriser l'emploi des plus vulnérables, elle s'engage pour les jeunes et les personnes en situation de handicap.

BIEN VIEILLIR À DOMICILE : DES SERVICES INNOVANTS POUR RELEVER LE DÉFI

Face au vieillissement de la population, La Poste mobilise sa connaissance des territoires et son expertise en matière de numérique pour favoriser la prévention et le maintien en bonne santé à domicile. Plusieurs services de proximité sont ainsi déployés, comme le portage de repas à domicile, en partenariat avec les collectivités locales, et la livraison de médicaments. La Poste contribue aussi à Icope⁽¹⁾, un programme de l'Organisation mondiale de la santé visant à repérer précocement les facteurs de fragilité chez les seniors. Objectif : inciter les personnes âgées de 60 ans et plus à télécharger l'application gratuite Icope Monitor, afin d'autoévaluer leur degré d'autonomie. En Haute-Garonne, où une campagne a été menée pendant l'été 2024, 10 facteurs spécialement formés ont, par exemple, animé dans 16 communes 30 ateliers collectifs d'aide à la prise en main de l'application. Le programme est également déployé en Isère, en Dordogne, dans le Loir-et-Cher et en Corrèze.

(1) Integrated care for older people.

UNE APPROCHE CITOYENNE POUR L'INCLUSION BANCAIRE

Dans le cadre de sa mission de service public d'accessibilité bancaire, La Banque Postale accueille des clients particulièrement vulnérables comme les migrants, les demandeurs d'asile, les mineurs non accompagnés... Elle leur propose un service bancaire « universel », accessible à tous et entièrement gratuit. La Banque Postale a également mis en place un dispositif d'inclusion financière pour des clients surendettés, en incidents de paiement ou à faibles revenus, à qui elle propose le Compte Simplicité, à 1 euro par mois. Depuis 2013, avec L'Appui, 30 conseillers spécialement formés accompagnent ces clients en cas de coups durs.

2,9 millions
de personnes bénéficiaires
de l'inclusion bancaire



La résidence services seniors de Saint-Étienne a ouvert ses portes.

Aménagée dans l'ancien bâtiment de la Grand'Poste, elle a été pensée pour favoriser l'autonomie de ses occupants, tout en proposant une multitude de services. En 2024, 270 logements ont été proposés et 12 000 m² réhabilités avec le déploiement de ce type de résidences.

**13 000 boîtes
aux lettres destinées
aux sans domicile
stable.** C'est ce que le site Paris Adresse, situé au sein de la plateforme de préparation et de distribution du courrier du 17^e arrondissement, propose pour que les personnes en situation de précarité puissent disposer d'une adresse leur permettant de recevoir leur courrier. Un ancrage indispensable pour effectuer les démarches administratives et autres demandes de prestations sociales.

**Des produits
et services testés
par les postiers en situation
de handicap,** afin de favoriser l'accessibilité de solutions postales à destination interne et externe. 11 tests ont pu être réalisés en 2024 grâce à cette communauté de plus de 900 postiers volontaires. La Poste est le premier handi-employeur en France, avec 14 000 postiers en situation de handicap.



**Le portage de
repas à domicile
par les postiers
compte 15 000 convives.** En 2024, les facteurs et les factrices ont livré plus de 10 millions de repas. En plus de contribuer au bien vieillir, ce service déployé en lien avec les collectivités locales participe au maintien du lien social des seniors et à la fierté des postiers.

L'AVIS DU COMITÉ DE MISSION

L'engagement de La Poste de favoriser l'inclusion sociale est respecté : les objectifs opérationnels ont été tenus. En réponse à une demande du Comité, conscient de la diversité des parcours des jeunes, l'âge maximal des bénéficiaires d'un stage, d'une alternance ou d'une embauche dans l'année est passé de 26 ans à 30 ans. Les résultats confirment le rôle de La Poste dans l'employabilité des jeunes. Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap au sein de La Poste, déjà exceptionnel, a continué d'augmenter, notamment à la faveur de plus grandes campagnes de reconnaissance des handicaps non déclarés et de meilleure visibilité des référents handicap. La Poste a également renforcé son accompagnement des personnes âgées et fragiles, comme en témoigne l'évolution du nombre de bénéficiaires des services qui leur sont dédiés. Le Comité de Mission, s'il prend bien note des politiques engagées de renforcement de l'accompagnement bancaire des clients vulnérables, indique le besoin de faire évoluer cet indicateur pour mieux mesurer les actions du groupe dans la lutte contre la précarité financière.



QUESTION DE POSTIER

SARAH P.,
branche Grand Public
et Numérique, Occitanie

Comment le Comité de Mission évalue-t-il l'impact de l'entreprise ?

Tous les engagements pris par La Poste en tant qu'entreprise à mission sont associés à des indicateurs qui permettent d'évaluer l'efficacité des actions et des politiques menées par l'entreprise. C'est l'un des rôles clés du Comité, qui veille à ce que les indicateurs permettent la mesure de cette efficacité auprès des parties prenantes ciblées. Le Comité peut également proposer une révision des indicateurs pour les rendre encore plus pertinents, au regard des évolutions de la société ou des activités de l'entreprise. Par exemple, le Comité de Mission a invité La Poste à revoir son indicateur suivant le nombre de jeunes ayant bénéficié d'un stage, d'une alternance ou d'une embauche. Pour quelle raison ? Selon le Comité, la définition d'un « jeune » comme un individu de moins de 30 ans, et non plus de 26 ans, reflète davantage la variété de profils et de parcours moins linéaires. Cette définition plus inclusive est mieux adaptée pour évaluer l'efficacité des politiques de La Poste en matière d'inclusion sociale.



« Les parcours sont de plus en plus variés, les études de moins en moins linéaires et l'âge d'entrée dans la vie active plus tardif. Pour mieux refléter cette réalité et sur la recommandation du Comité de Mission, La Poste a élargi la mesure de ses actions aux jeunes de moins de 30 ans et déployé une importante campagne de communication et de nombreux partenariats. Nous pouvons être fiers des résultats : 50 % des recrutements en CDI réalisés en 2024 sont des jeunes. »

Cécile Padeloup
Directrice du développement RH
du groupe La Poste



3 700 NOUVEAUX ALTERNANTS ACCUEILLIS EN 2024

10 % d'entre eux sont issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville. Dans les centres de formation Formaposte, ils acquièrent des compétences concrètes dans les activités de La Poste comme la distribution de la presse, du courrier et des colis, et les services de proximité. À l'issue de la formation, les alternants bénéficient d'un diplôme reconnu dans le secteur de la logistique, de la livraison et de la distribution. 2 000 contrats en CDI dans les métiers en demande ont été proposés à des alternants.

Comment La Poste a avancé dans la réalisation de ses objectifs

Nombre de bénéficiaires des services d'accompagnement des publics âgés et fragiles

La Poste est aux côtés des personnes âgées et propose un bouquet de services à domicile ou de santé permettant leur maintien à domicile.

OBJECTIF

- Poursuivre le développement d'offres à destination de publics âgés et fragiles



RÉSULTATS

2023	2024
248 581	283 273

Taux d'emploi des personnes en situation de handicap

La Poste reste le premier handi-employeur de France, 3,76 points au-dessus de l'obligation légale. 84% de ses salariés en situation de handicap s'y sentent bien intégrés.

OBJECTIF

- Plus de 6%



RÉSULTATS

2023	2024
9,33%	9,76%

Nombre de jeunes de moins de 30 ans qui ont bénéficié d'un stage, d'une alternance ou d'une embauche (CDI et CDD) dans l'année

Grâce à des partenariats notamment avec France Travail, La Poste a accueilli plus de 4 300 stagiaires en 2024 et 3 700 alternants dont environ 10% issus de QPV. 50% des recrutements en CDI sont des jeunes.

OBJECTIF

- Au moins 15 000 en 2024



RÉSULTATS

2023	2024
ND⁽¹⁾	24 051
Dont 16 781 -de 26 ans	Dont 19 500 -de 26 ans

(1) Donnée non disponible en 2023, l'indicateur ayant été modifié au cours de l'exercice 2024.

Nombre de bénéficiaires de l'inclusion bancaire leur permettant de percevoir des prestations sociales

Afin de pouvoir accompagner les 2,9 millions de bénéficiaires de l'inclusion bancaire, La Poste a formé l'ensemble de la ligne de conseil bancaire à l'inclusion bancaire notamment à destination d'un public migrant.

OBJECTIF

- Renforcer les capacités d'accompagnement des clients vulnérables



RÉSULTATS

2023	2024
578 207	556 577

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES AUXQUELS LA POSTE CONTRIBUE





ENGAGEMENT

Comment La Poste promeut-elle un numérique éthique, inclusif et frugal ?

Si le numérique apporte de nombreux services, il peut aussi être un facteur d'exclusion puisqu'on estime à 16 millions le nombre de personnes touchées par l'illectronisme ⁽¹⁾.

Le groupe La Poste se positionne sur des services de confiance numérique qui allient souveraineté technologique et intérêt général. De la lutte contre l'illectronisme au développement de solutions d'IA éthiques, en passant par des processus plus respectueux de l'environnement et des solutions souveraines, La Poste fait ainsi de la transition numérique une priorité sociétale et stratégique.

DOCAPOSTE, UN ACTEUR CLÉ DE LA CONFIANCE NUMÉRIQUE

Une entreprise sur deux a été victime d'une cyberattaque en 2023 ⁽²⁾. C'est l'un des revers de la numérisation des échanges. Les TPE, PME, ETI et les collectivités sont particulièrement vulnérables, du fait notamment d'un manque de moyens humains et financiers. Face à ce constat, Docaposte a conçu, avec 12 partenaires, le Pack Cyber, qui permet de prévenir les attaques, de protéger les systèmes et les réseaux, et de détecter rapidement les signaux d'alerte pour réagir efficacement. Par ailleurs, Docaposte, Dassault Systèmes, Bouygues Telecom et la Banque des Territoires se sont alliés pour créer NumSpot. Cette offre de cloud souverain et de confiance s'adresse aux acteurs économiques et institutionnels français dans des secteurs stratégiques traitant de données sensibles. NumSpot lancera sa plateforme de services en 2025.

(1) Source : ANCT, 2022.

(2) Source : ANSSI, 2023.

« À l'heure de l'explosion de la puissance de la data et de l'IA, Docaposte défend un numérique de confiance, responsable et universel au service de la société tout entière. Ce positionnement d'entreprise exigeant – conforté par l'obtention de certifications indépendantes – a des implications très concrètes sur notre gouvernance, nos offres, nos choix technologiques, ou encore l'accompagnement de nos équipes et de nos clients vers des pratiques plus responsables. »

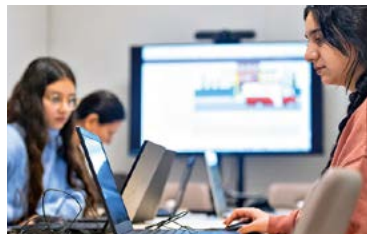
Mariam Warsama

Directrice de la performance durable et de l'engagement sociétal – Docaposte



Pour la première fois, La Poste a mesuré en 2024 son impact en matière d'inclusion numérique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

1485073 clients ont bénéficié en bureau de poste d'un accompagnement par les médiateurs sociaux des associations partenaires. Les opérations de médiation en QPV comprennent de l'interprétariat et de la médiation sociale et numérique. Pour La Poste, l'enjeu est à la fois d'accompagner des publics vulnérables mais aussi d'améliorer la gestion des flux de clients et de lutter contre les incivilités.



La Poste, leader d'un numérique éducatif responsable

Pronote protège les données scolaires de 18 millions d'utilisateurs dans un cadre éthique et souverain. Première solution de vie scolaire en France avec 4,3 milliards de connexions par an, distribuée dans 10 000 établissements du primaire au supérieur, Pronote est la référence sur le marché pour la communauté éducative (vie scolaire, enseignants, parents et élèves) et le premier logiciel de vie scolaire à obtenir en 2024 la qualification SecNumCloud, délivrée par l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information).



La Poste et Orange s'associent

pour donner une seconde vie aux équipements des JO 2024 : bornes Wi-Fi et autres équipements de dernière génération serviront ainsi à améliorer la connectivité des sites de La Poste.

L'AVIS DU COMITÉ DE MISSION

La Poste poursuit son engagement en faveur de la promotion d'un numérique éthique, inclusif et frugal. Les objectifs opérationnels ont été respectés. Le nombre de personnes détectées, accompagnées, formées et équipées dans l'usage du numérique a augmenté (+22% entre 2023 et 2024) et la première mesure du nombre de clients accompagnés dans les bureaux de poste par les médiateurs sociaux au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville confirme l'ampleur de l'impact de La Poste en matière d'inclusion sociale et numérique. De plus en plus de Français disposent désormais de L'Identité Numérique de La Poste et ont activé leur coffre Digiposte, confortant la place de La Poste comme acteur d'un numérique de confiance et sécurisé pour tous. Le Comité de Mission prend note que la baisse de la quantité de matières économisées via l'allongement de la durée de vie des équipements informatiques est due à de plus faibles campagnes de renouvellement des équipements, et suit attentivement le déploiement des politiques d'achats d'appareils reconditionnés.



QUESTION DE POSTIER

ABDOU M.,
branche Grand Public
et Numérique, Mayotte

Que se passe-t-il si un engagement ou un objectif n'est pas tenu ?

À chaque engagement est associée une série d'objectifs opérationnels correspondant à des indicateurs. Le Comité de Mission ainsi qu'un organisme tiers indépendant (OTI) contrôlent la mise en œuvre et la réalisation de ces engagements, en lien avec le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels associés aux indicateurs. En cas de non-respect d'un engagement, ils doivent le signaler dans leurs rapports, et les conséquences peuvent aller jusqu'à l'impossibilité pour l'entreprise de faire état de l'engagement non tenu, voire l'impossibilité de faire état de sa qualité de société à mission. Cette phase de contrôle sert surtout à vérifier que La Poste met en œuvre les changements nécessaires pour progresser dans ses engagements. En 2023, les résultats du réemploi des équipements IT n'ont pas été tenus. Le Comité a analysé les politiques mises en place et a renouvelé sa confiance dans l'engagement du groupe.

UNE NOUVELLE CHARTÉ ÉTHIQUE DATA ET IA

En 2024, le groupe s'est doté d'une nouvelle charte Data et IA qui définit un cadre d'action opérationnel orienté vers un usage raisonné des données et la conception éthique d'algorithmes. Le respect des engagements de la charte est assuré par le Comité pour une IA de confiance, composé d'experts internes et externes. Cette démarche pose un nouveau jalon dans la maturité du groupe et l'industrialisation de l'IA de confiance.



NUMÉRIQUE RESPONSABLE : DOCAPOSTE LABELLISÉ

À l'issue de l'audit de labellisation, DocaPoste s'est vu attribuer début 2025 le label Numérique Responsable de niveau 2 avec une notation globale de 793/1000. Cette distinction renforce la position de DocaPoste en tant que leader de la confiance numérique en France et souligne son rôle pionnier dans la promotion d'un numérique responsable et durable.



3 859

La Poste agences communales
sont équipées d'îlots numériques,
parmi lesquelles 2 618 avec
des tablettes.

L'INCLUSION NUMÉRIQUE, UN ENJEU COLLECTIF

L'illectronisme peut conduire à une forme d'exclusion et à un renoncement à certains droits par ceux qui pourraient en bénéficier. Face à cette situation, La Poste et ses partenaires encouragent l'inclusion numérique des plus fragiles. Ainsi, La Poste et la Banque des Territoires ont mis en place les Étapes Numériques. Ces lieux connectés sont accessibles à tous et proposent gratuitement des accompagnements individuels ou collectifs aux outils et usages digitaux du quotidien. Animés par des conseillers numériques de La Poste ou des partenaires comme WeTechCare, FACE, Emmaüs Connect, ces sessions renforcent l'autonomie numérique des bénéficiaires. Par ailleurs, le partenariat historique entre La Poste et les Pimms Médiation permet d'aider les clients en bureau de poste à utiliser les automates, rédiger des documents ou encore réaliser des démarches administratives en ligne. Enfin, La Poste fait également don d'équipements informatiques à des associations locales et à des collectivités.

100 000

postiers formés au numérique, dont
plus de 70 000 ont suivi en e-learning
la formation « Objectif IA »

Comment La Poste a avancé dans la réalisation de ses objectifs

Nombre de personnes détectées, accompagnées, formées et équipées dans l'usage du numérique

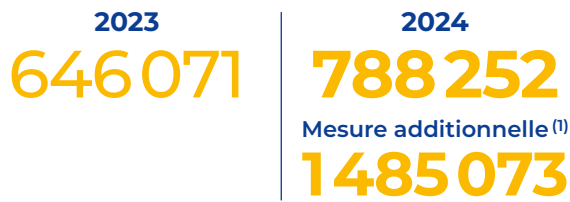
En luttant contre l'exclusion numérique, La Poste œuvre, via différents dispositifs, pour l'accès aux droits et l'autonomie numérique pour un nombre croissant de personnes.

OBJECTIF

- ▶ En 2030, atteindre 1 million de personnes au travers de différents programmes



RÉSULTATS



(1) La Poste a mesuré pour la première fois en 2024 le nombre de clients accompagnés dans les bureaux de poste en QPV par les médiateurs sociaux des associations partenaires.

Nombre de clients actifs Digiposte et L'Identité Numérique de La Poste

La Poste sécurise les données de 1 Français éligible sur 5 avec Digiposte, et de 1 Français éligible sur 4 avec L'Identité Numérique.

OBJECTIF

- ▶ 16,6 millions de clients en 2024



RÉSULTATS



Consommation de matières économisées via l'allongement de la durée de vie des équipements informatiques (téléphones, ordinateurs)

Le groupe utilise plus de 700 000 équipements électriques et électroniques. 10 000 ont été réparés pour remise en service dans le groupe et 21 800 ont été réemployés.

OBJECTIF

- ▶ Réemploi de 100 % des équipements IT réemployables en 2030



RÉSULTATS



LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES AUXQUELS LA POSTE CONTRIBUE





ENGAGEMENT

Comment La Poste œuvre-t-elle à l'accélération de la transition écologique pour tous ?

L'environnement est la troisième préoccupation des Français, la deuxième chez les plus jeunes ⁽¹⁾. Consciente de son impact et de sa capacité à agir et à accompagner la société, La Poste s'engage autour de quatre enjeux : le climat et la maîtrise de l'énergie, la pollution atmosphérique, l'économie circulaire et la gestion raisonnée des ressources, ainsi que la biodiversité.

(1) Source : baromètre « Représentations sociales du changement climatique » – 23^e vague, novembre 2023. Sondage OpinionWay pour l'Ademe.

VERS LE ZÉRO ÉMISSION NETTE

La Poste vise le zéro émission nette en 2040, soit une décennie avant l'objectif de l'accord de Paris. En 2024, la trajectoire définie par le groupe pour atteindre cet objectif a été validée par l'organisme de référence au niveau international, la Science-Based Targets initiative (SBTi). Seules 6 entreprises françaises ont été certifiées avec un objectif à 2040. Pour être à la hauteur de cette ambition, La Poste mise sur 3 leviers principaux : la décarbonation du transport et de la logistique, la réduction des consommations d'énergie de son parc immobilier de plus de 11000 bâtiments et le recours à l'électricité d'origine renouvelable. En outre, La Banque Postale s'engage à décarboner son portefeuille et fait partie des premières banques au monde à s'être engagées à sortir totalement des secteurs du charbon, du pétrole et du gaz d'ici à 2030.

30

millions de kilomètres effectués en 2024 par Colissimo avec des poids lourds bas carbone ⁽²⁾, soit 11% du nombre total de kilomètres réalisés en France (contre 3% en 2023)

(2) Électriques, au biogaz ou aux biocarburants.

« En 2024, nous sommes fiers d'avoir atteint, avec deux ans d'avance, l'objectif de notre première trajectoire carbone à 2 °C validée par la SBTi, avec une réduction de -39% d'émissions de CO₂ au global et de -53% au colis entre 2013 et 2024. Cela permet à Colissimo d'afficher l'empreinte carbone la plus faible du marché, soit 281 g de CO₂ par colis. Nous poursuivons la décarbonation de nos transports et la mutualisation de nos tournées pour atteindre le zéro émission nette en 2040. »

Olivia Amozig-Bellot

Directrice de la stratégie et de la transformation industrielle de la branche Services-Courrier-Colis – La Poste



Avec

26 016⁽³⁾

véhicules électriques, La Poste dispose de l'une des plus grandes flottes de véhicules électriques en Europe



La Poste expérimente le tram pour le transport de colis

À l'automne 2024, la ligne B du tramway strasbourgeois a accueilli une expérimentation de transport de colis. Cette initiative menée par le groupe La Poste, Alstom, l'Eurométropole de Strasbourg et la Compagnie de transports strasbourgeois (CTS) visait à explorer de nouvelles solutions d'acheminement des colis, en optimisant les capacités disponibles de l'infrastructure de transport existante. Un projet innovant qui illustre l'expertise de La Poste dans le domaine de la livraison et sa volonté d'œuvrer à l'accélération de la transition écologique pour tous.



En décarbonant ses activités,

La Poste contribue également à améliorer la qualité de l'air. À Paris, 100% de la livraison des colis est décarbonée et 70,8% des véhicules sont à faibles ou très faibles émissions dans les zones urbaines les plus denses du reste du territoire.

Revaloriser les vêtements professionnels tout en créant des emplois, c'est possible.

La Poste a créé en 2024 la première filière de recyclage des vêtements professionnels en s'associant, avec sa filiale Recygo, à plusieurs partenaires pour collecter, trier et donner une nouvelle vie aux 50 000 tonnes que représentent ces vêtements en France⁽⁴⁾.

(3) Hors vélos à assistance électrique et chariots électriques.

(4) Source : Ademe.

L'AVIS DU COMITÉ DE MISSION

La Poste tient son engagement d'œuvrer en faveur de la transition écologique pour tous. Les objectifs opérationnels liés à cet engagement ont été atteints. Dans un contexte d'augmentation des volumes de colis, La Poste poursuit la décarbonation de ses activités et réduit de manière significative ses émissions de gaz à effet de serre. Le Comité de Mission souligne qu'il tient à poursuivre le suivi de la réduction des émissions de polluants atmosphériques, cobénéfice de la décarbonation, et salue la poursuite de la réduction. Le Comité de Mission salue la publication de la mesure de l'impact sur la biodiversité, désormais étendue sur le périmètre du groupe, et souhaite poursuivre les réflexions sur la mesure des actions réalisées en faveur de la biodiversité par les postières et les postiers. Rappelant le caractère prioritaire de la réduction des gaz à effet de serre, le Comité de Mission souhaite entamer pour son prochain rapport une révision de ses indicateurs de suivi, pour en renforcer la pertinence.



QUESTION DE POSTIER

BÉNÉDICTE G.,
branche Services-Courrier-Colis,
Île-de-France

Le Comité de Mission a-t-il mobilisé La Poste sur de nouveaux sujets ?

Le Comité de Mission joue un rôle d'aiguillon, qui pousse La Poste à aller plus loin dans ses engagements et ses réalisations. Ainsi, alors que La Poste dispose d'un large patrimoine foncier, le Comité s'est interrogé sur son impact vis-à-vis de la biodiversité. Le groupe a donc mesuré son empreinte de façon à établir le lien entre ses activités économiques et les pressions exercées sur la biodiversité. Sur cette base, il a défini une politique et une feuille de route dédiées, pour déployer des actions pertinentes et proportionnées dans les métiers du groupe. Une preuve concrète de l'importance du Comité de Mission comme instance de dialogue essentielle pour faire vivre les engagements de La Poste, de manière cohérente avec des enjeux et des préoccupations environnementales et sociales qui évoluent. Par exemple, en 2024, les facteurs ont été mobilisés sur la sensibilisation et le comblement des cavités pièges dans le cadre d'un partenariat avec la Ligue pour la protection des oiseaux.

UN BUDGET CARBONE POUR PILOTER LA TRAJECTOIRE DE DÉCARBONATION

La Poste a conçu et déployé en 2024 son budget carbone, qui repose sur deux éléments : les tonnes de CO₂ à réduire et les euros à investir pour y parvenir. Pour chaque décision d'investissement, les deux paramètres seront pris en compte. Véritable outil de pilotage de la décarbonation des activités, il permet d'aligner les programmes d'investissement de La Poste avec sa trajectoire de décarbonation grâce à un suivi régulier. Sa mise en place et son déploiement sont des marqueurs forts de la transformation de La Poste vers un modèle d'entreprise durablement rentable et responsable.



FAVORISER LE RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX TOUT EN ENCOURAGEANT L'EMPLOI

C'est l'ambition de *Secundo*, le réseau impulsé par La Poste Immobilier et 12 structures d'insertion en 2024. Le partenariat consiste à réaliser

des prestations de déconstruction sélective de bâtiments, en vue de réemployer les matériaux collectés sur d'autres chantiers, évitant ainsi qu'ils soient incinérés. Outre la démarche circulaire de *Secundo*, qui devrait permettre le réemploi de 80% des matériaux ciblés, il s'agit d'un projet en faveur de l'insertion professionnelle.



Plus de

11 000

bâtiments du groupe sont alimentés à 89,3% en électricité d'origine renouvelable

Comment La Poste a avancé dans la réalisation de ses objectifs

Émissions de gaz à effet de serre (GES) économisées (scopes 1, 2 et 3 concernant les sous-traitants transport et livraison) en lien avec la réduction de l'intensité émissive au colis

Grâce à plusieurs leviers de décarbonation, La Poste poursuit la baisse des émissions de GES malgré un contexte d'augmentation des volumes de colis.

OBJECTIF

- ▶ Obtenir la certification SBTi pour la trajectoire groupe en 2024



RÉSULTATS



(1) Nouveau calcul de la donnée 2023.

Action en faveur de la biodiversité (Global Biodiversity Score)

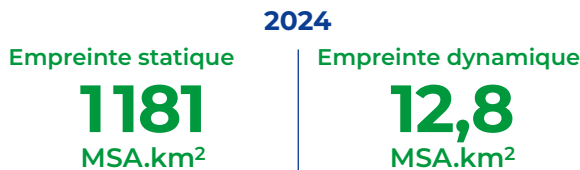
Première mesure de l'empreinte groupe.

OBJECTIF

- ▶ Publication en 2024 d'une mesure d'impact groupe



RÉSULTATS (2)



(2) Résultats 2023 (pour mémoire) : 543 MSA.km² d'empreinte statique et 5,4 MSA.km² d'empreinte dynamique sur un périmètre partiel au niveau groupe incluant La Poste SA ainsi que La Banque Postale et CNP Assurances.

Réduction des émissions de polluants atmosphériques (vs 2020) des flottes internes et des sous-traitants de La Poste et Geopost

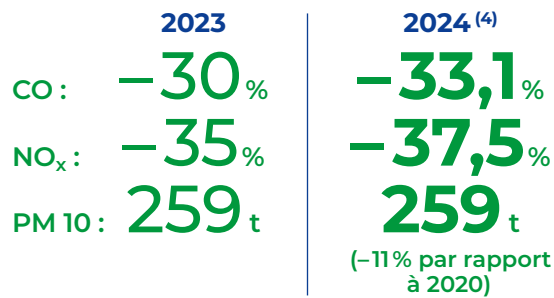
C'est un des cobénéfices de la livraison 100% décarbonée à Paris. 70,8% des véhicules de livraison à faibles ou très faibles émissions mobilisées dans les zones urbaines les plus denses.

OBJECTIF (3)

- ▶ -37% de CO en 2030
- ▶ -83% de NO_x en 2030
- ▶ -de 350 tonnes/an de PM 10 (incluant les PM 2,5)



RÉSULTATS (3)



(3) Pour les objectifs 2030 et les résultats en %, l'année de référence est 2020.

(4) Les données 2024 relatives à la réduction des émissions de polluants atmosphériques sont estimées.

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES AUXQUELS LA POSTE CONTRIBUE



DANS QUEL CONTEXTE L'ENTREPRISE À MISSION VA-T-ELLE ÉVOLUER ?

Le contexte : vers une transparence accrue des entreprises vis-à-vis de leurs engagements ESG



Si les feuilles de route RSE des entreprises faisaient jusqu'à présent surtout l'objet d'une démarche volontaire, elles sont désormais amenées à évoluer, en se dotant de grilles d'indicateurs plus fines pour un meilleur suivi et mieux rendre compte des réalisations concrètes sur les enjeux clés de l'entreprise.

À ce titre, l'Union européenne a publié, il y a plus de deux ans, la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), une norme européenne qui vise à harmoniser les informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) publiées par les entreprises. L'objectif de cette norme ? Dans un premier temps, la CSRD invite les entreprises

à se questionner sur leurs impacts vis-à-vis de l'environnement et de la société, mais également sur les conséquences des évolutions environnementales et sociétales vis-à-vis de leur performance (par exemple : risques et opportunités). Après cette phase d'état des lieux, les entreprises doivent définir les leviers d'action qui leur permettent d'agir sur ces risques et impacts. En 2024, l'application de la CSRD est devenue obligatoire pour les grandes entreprises, dont La Poste, qui ont ainsi publié leur premier rapport de durabilité⁽¹⁾, retraçant l'ensemble des analyses et des travaux menés dans le cadre de la CSRD, ainsi que les résultats de leurs politiques ESG.

L'entreprise à mission, une démarche volontaire et complémentaire aux dispositifs ESG existants

La Poste n'a pas attendu la CSRD pour intégrer les enjeux ESG à son modèle d'entreprise. Depuis plusieurs années déjà, elle poursuit sa transformation afin d'être une entreprise durablement rentable et responsable, au moyen de leviers d'action définis au niveau du groupe pour accompagner les transitions environnementale, numérique, démographique et territoriale. L'adoption de la qualité d'entreprise à mission l'a également conduite à aller plus loin dans la définition d'engagements forts, objectivés au moyen d'indicateurs d'impact qui évoluent grâce au Comité de Mission. CSRD et qualité d'entreprise à mission sont ainsi complémentaires pour permettre à La Poste de contribuer efficacement à l'accompagnement des grandes transitions.

Les deux dispositifs invitent en effet à identifier les enjeux prioritaires et à y associer un plan d'action concret et mesurable, avec des indicateurs de performance et d'impact qui ont du sens, tout en assurant une démarche de transparence.

(1) Librairie ESG La Poste Groupe : <https://www.lapostegroupe.com/fr/esg>.



**L'adoption de la qualité
d'entreprise à mission
a également conduit La Poste
à aller plus loin dans
la définition d'engagements
forts, objectivés au moyen
d'indicateurs d'impact
qui évoluent grâce au Comité
de Mission.**

COMMENT ÊTRE CERTAINS QUE CE RAPPORT REFLÈTE BIEN LA RÉALITÉ DU TERRAIN ?



Un respect des engagements contrôlé par un organisme tiers indépendant

La loi prévoit que les sociétés à mission sont soumises à des contrôles réalisés par un organisme tiers indépendant (OTI) référencé et accrédité. Désigné par l'entreprise, l'OTI est chargé de vérifier, au minimum tous les deux ans, l'exécution des engagements et des objectifs sociaux et environnementaux de l'entreprise.

Sa mission vise à vérifier :

- la cohérence d'ensemble de la raison d'être et des engagements et objectifs sociaux et environnementaux;
- l'exécution de ces objectifs.

Pour cela, il analyse notamment les moyens et ressources mobilisés et vérifie leur adéquation avec les objectifs opérationnels et leurs trajectoires, en tenant compte de l'évolution des affaires sur la période. Il vérifie également la robustesse

des indicateurs mis à la disposition du Comité de Mission et leur cohérence avec les engagements et les objectifs opérationnels. Sur la base de ses travaux, l'OTI rend un avis motivé qui explique les éléments pris en compte et qui indique si la société respecte ou non les objectifs qu'elle s'est fixés.



Des conclusions accessibles à tous

La Poste a désigné KPMG pour cette mission de vérification, qui a été réalisée au titre de l'exercice 2024. Les travaux réalisés par KPMG ainsi que les conclusions sont en annexe en pages 28 à 31.

La Poste

9 rue du colonel Avia
75015, Paris, France

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité »), désigné comme organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation Cofrac Validation/Vérification, n°3-1884 rév2, portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans les rapports du comité de mission et relatives à la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, joints aux rapports de gestion en application des dispositions de l'article L.210-10 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2° de l'article L.210-10 du code de commerce et inscrit dans ses statuts, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- ▶ le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis et sous-tendant les objectifs sociaux et environnementaux précités,
- ▶ le fait que l'entité ait mobilisé les moyens adéquats et cohérents au regard de ses ressources et du plan d'action défini par la direction, et que
- ▶ par conséquent, La Poste respecte chacun des objectifs, inscrits dans ses statuts, que l'entité s'est donnée pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- ▶ Nous constatons qu'une partie des objectifs de la mission de La Poste se décline à travers des objectifs opérationnels qualitatifs portant sur le déploiement d'actions, de mesures ou d'offres clés pour la mise en œuvre de la mission. Ces objectifs opérationnels qualitatifs, pour certains révisés lors de l'exercice 2024, sont par ailleurs associés systématiquement à des indicateurs chiffrés, non-objectivés. L'ensemble des objectifs opérationnels et indicateurs associés sont précisés dans le rapport du comité de mission.
- ▶ Nos diligences mettent en évidence un axe d'amélioration en matière de pilotage et de gouvernance de certains indicateurs⁽¹⁾ suivis dans le cadre de la mission qui sont des indicateurs établis sur la base de plusieurs sources de données, et dont le mode de calcul, les modalités de suivi, et le niveau de robustesse varient tel que précisé en note méthodologique du rapport du comité de mission.
- ▶ En particulier, nous constatons qu'une part équivalente à environ 15 % de la donnée relative à l'indicateur « Nombre de personnes détectées, accompagnées, formées et équipées dans l'usage du numérique » est établie en 2024 sur la base d'une estimation, comme expliqué en note méthodologique du rapport du comité de mission. Des améliorations pourraient être apportées notamment par le renforcement des contrôles internes.

(1) Nombre de bénéficiaires des services d'accompagnement des publics âgés et fragiles, Nombre de personnes détectées, accompagnées, formées et équipées dans l'usage du numérique.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans les rapports du comité de mission (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Comme indiqué dans le rapport du comité de mission, les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction :

- ▶ de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L.210-10 du code de commerce ;
- ▶ de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- ▶ de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- ▶ d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir ses rapports en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ces rapports sont joints aux rapports de gestion du Conseil d'administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI – Sociétés à mission⁽²⁾ complété de nos procédures propres, figurant en annexe du présent rapport, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)⁽³⁾.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

(2) [Avis Technique – Intervention du commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI – Version de Juin 2024](#)

(3) ISAE 3000 (révisée) – Mission d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre janvier et mai 2025 sur une durée totale d'intervention d'environ huit semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- ▶ d'une part, la cohérence d'ensemble de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L.210-10 du code de commerce et inscrits dans ses statuts;
- ▶ d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence d'ensemble de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux de l'entité, nous l'avons appréciée au regard, d'une part, de son activité et, d'autre part, des objectifs opérationnels qu'elle a retenus :

- ▶ Cohérence de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus au regard de l'activité de l'entité
 - Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
 - Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques);
 - la feuille de route de société à mission et les derniers rapports du comité de mission établis depuis la dernière vérification;
 - le cas échéant, ses publications (par exemple, rapport de gestion, rapport de durabilité, sur le site internet);
 - Nous avons apprécié si les objectifs sociaux et environnementaux sont cohérents avec la raison d'être, s'ils constituent des leviers pour l'accomplir ou des engagements sur la façon de l'accomplir;
 - Nous avons apprécié si la raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus
 - sont explicites et permettent à un lecteur qui ne connaît pas l'entreprise d'identifier son activité;
 - permettent de comprendre la contribution de l'entreprise à la Société et si l'entreprise est en capacité de maîtriser et d'agir sur ses enjeux sociaux et environnementaux;
 - sont spécifiques à l'entreprise, au regard de ceux des autres sociétés à mission du même secteur;
 - sont alignés avec le modèle d'affaire de l'entité; nous avons vérifié notamment que le chiffre d'affaires de l'entité n'est pas déconnecté de sa raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux retenus et que l'évolution du chiffre d'affaires n'est pas potentiellement sans rapport, voire partiellement contradictoire, avec sa raison d'être et les objectifs sociaux et environnementaux retenus;
 - sont exprimés avec des termes précis en lien avec l'activité de l'entreprise et non uniquement avec des termes génériques tels que durable, responsable, soutenable.
- ▶ Cohérence et articulation de la raison d'être et des objectifs sociaux et environnementaux au regard des objectifs opérationnels retenus

Nous avons apprécié si :

- les objectifs opérationnels contribuent au respect de l'objectif social ou environnemental et/ou de l'engagement correspondant et s'ils sont indispensables pour les respecter;
- l'atteinte des objectifs opérationnels apporte une preuve convaincante du respect de l'objectif social ou environnemental et/ou de l'engagement correspondant;
- les objectifs opérationnels sont vérifiables et si les mesures retenues sont cohérentes avec eux.

Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité, la cohérence entre :

- ▶ les informations collectées;
- ▶ la raison d'être et
- ▶ les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous avons vérifié l'existence éventuelle d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification, nous avons apprécié si l'entité a mobilisé les moyens adéquats et cohérents au regard de ses ressources et du plan d'action défini et si les objectifs opérationnels sont en ligne avec les valeurs attendues des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission tel que décrit dans les rapports du comité de mission et atteints.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- ▶ **Prise de connaissance :**
 - nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que les rapports du comité de mission;
 - nous avons échangé avec le comité de mission sur son appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux et, le cas échéant, avec les parties prenantes pour les objectifs qui les concernent. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans les rapports du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, afin d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux. Nous avons également pris connaissance de la manière dont le comité de mission a rendu compte de ces résultats;
- ▶ **Analyse des moyens et ressources mobilisés :**
 - par entretien avec notamment l'organe de direction de l'entité, nous avons apprécié les moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux;
 - nous avons apprécié, au regard de l'évolution des affaires sur la période, l'adéquation des moyens et ressources mis en œuvre et de ceux visant spécifiquement à l'atteinte des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires;
- ▶ **Sincérité des indicateurs de performance :**
 - nous avons vérifié la présence dans les rapports du comité de mission d'indicateurs de performance cohérents avec les objectifs opérationnels, définis le cas échéant, permettant de rendre compte de l'atteinte des objectifs opérationnels et de l'avancement sur les trajectoires définies;
 - nous avons apprécié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs, et notamment nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions;
 - apprécié la cohérence d'ensemble des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.
- ▶ **Non-respect d'un ou de plusieurs objectifs sociaux et environnementaux**

Dans le cas où un ou des objectifs sociaux et environnementaux ne sont pas respectés, nous avons pris connaissance des raisons le justifiant, présentées dans le rapport du comité de mission. Au regard du contexte de l'entité, nous avons apprécié si ces raisons sont liées à des circonstances exceptionnelles, extérieures à l'entité, ne pouvant pas être anticipées au moment où les objectifs opérationnels ont été définis.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris la Défense, le 14 mai 2025
KPMG S.A.



Stéphanie Millet
Associée

Fanny Houlliot
Signature numérique de
Fanny Houlliot
Date : 2025.05.14
16:15:59 +02'00'

Fanny Houlliot
Expert ESG

ANNEXE

DÉFINITION DES INDICATEURS

01

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ET À LA COHÉSION DES TERRITOIRES

% de la population à moins de 5 kilomètres ou moins de 20 minutes en voiture d'un point de contact La Poste

Cet indicateur mesure la proximité des services postaux à travers la part de la population vivant à moins de 5 kilomètres ou moins de 20 minutes en voiture d'un point de contact La Poste.

Empreinte emploi (direct, indirect et induit)

Cet indicateur mesure la contribution de La Poste, La Banque Postale, DPD France, La Poste Immobilier, CNP France, Mediaposte, Viapost groupe et BPO IS à l'emploi en France à trois niveaux : les emplois directs, indirects (via les achats) et induits (par la consommation des emplois directs et indirects et par les impôts et taxes versés par le groupe). L'étude pour le chiffrage de l'indicateur a été réalisée avec le soutien du cabinet Utopies.

Part des consultations achats formalisées disposant de critères RSE discriminants (> 10 %)

Cet indicateur a été créé en 2024, à la demande du Comité de Mission. Il est calculé sur la base du nombre de consultations achats formalisées disposant de critères RSE discriminants ou éliminatoires, divisé par le nombre total de consultations achats formalisées sur le périmètre La Poste, La Poste Immobilier, Viapost Transport Management et La Banque Postale. On entend par critère RSE tout critère qui rentre dans le champ d'application de la politique achats responsables (droits fondamentaux, environnement, inclusion et territoire, relations éthiques et responsables). Les exigences et le périmètre de cet indicateur seront progressivement renforcés.

02

FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE

Nombre de jeunes de moins de 30 ans qui ont bénéficié d'un stage, d'une alternance ou d'une embauche (CDI et CDD) dans l'année

Cet indicateur mesure le nombre de jeunes jusqu'à 30 ans qui ont bénéficié d'un ou de plusieurs dispositifs. En 2024, cet indicateur a évolué pour prendre en compte le nombre de jeunes jusqu'à 30 ans (vs moins de 26 ans précédemment).

Taux d'emploi des personnes en situation de handicap

Cet indicateur légal (taux de BOE – bénéficiaires de l'obligation d'emploi) mesure la part de collaborateurs en situation de handicap dans le total des employés de La Poste SA.

Nombre de bénéficiaires de l'inclusion bancaire leur permettant de percevoir des prestations sociales

Cet indicateur mesure le nombre de clients en inclusion bancaire (mission d'accessibilité bancaire et clientèles fragiles) qui ont pu bénéficier du versement de prestations sociales. Il est établi sur la base du nombre de clients en inclusion bancaire ayant perçu la prime de Noël et de ceux ayant perçu l'allocation rentrée scolaire, auquel est soustrait le nombre de clients en inclusion bancaire ayant perçu les deux prestations.

Nombre de bénéficiaires des services d'accompagnement des publics âgés et fragiles

Cet indicateur mesure le nombre de personnes bénéficiant des services d'accompagnement des publics âgés et fragiles proposés par La Poste en France : service « Veiller sur mes parents », livraison de repas et de médicaments, La Poste Silver Réseaux, et La Poste Santé & Autonomie.

03 PROMOUVOIR UN NUMÉRIQUE ÉTHIQUE, INCLUSIF ET FRUGAL

Nombre de personnes détectées, accompagnées, formées et équipées dans l'usage du numérique

Cet indicateur composite mesure chaque année la somme du nombre de personnes accompagnées dans les démarches administratives en ligne par les bureaux de poste labellisés France services, du nombre de personnes formées par les conseillers numériques La Poste et par les conseillers/médiateurs des partenaires de l'ESS, du nombre de clients formés à l'inclusion bancaire via les partenaires La Banque Postale, du nombre de postiers formés à CléA numérique, du nombre de ventes de tablettes Ardoiz, d'une partie du nombre de nouveaux clients La Poste Mobile (estimé sur la base du taux de primo-accédants aux usages numériques, tel que mesuré dans une enquête annuelle auprès des nouveaux clients La Poste Mobile, et qui représentent 15,2% du total du résultat de l'indicateur en 2024), et du nombre d'équipements de La Poste reconditionnés donnés aux associations.

Nombre de clients actifs Digiposte et L'Identité Numérique de La Poste

Cet indicateur mesure le nombre de personnes ayant un compte Digiposte actif (accès client et/ou flux de documents) et le nombre de personnes ayant un compte L'Identité Numérique de La Poste en France.

Consommation de matières économisée via l'allongement de la durée de vie des équipements informatiques

Cet indicateur mesure le poids en tonnes de matières premières qui n'ont pas été utilisées dans la production de nouveaux équipements, grâce à l'allongement de la durée de vie d'équipements informatiques de La Poste. La valorisation de cet indicateur s'appuie sur la notion du « poids du sac à dos écologique pour le téléphone et l'ordinateur » issue de l'étude Ademe « La face cachée du numérique ».

04 ŒUVRER À L'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR TOUS

Émissions de GES économisées (scopes 1, 2 et 3 concernant les sous-traitants transport et livraison) en lien avec la réduction de l'intensité émissive au colis

L'indicateur compare l'intensité émissive de l'année N (émissions de GES produites en année N/ nombre de colis en année N) avec l'intensité émissive de l'année N-1 (émissions de GES produites en année N-1/ nombre de colis N-1) rapportées au nombre de colis de l'année N.

Réduction des émissions de polluants atmosphériques

Cet indicateur mesure l'évolution de la diminution des émissions polluantes des flottes de véhicules mobilisées par La Poste et Geopost en interne et via les sous-traitants.

Action en faveur de la biodiversité – Global Biodiversity Score

Cet indicateur mesure l'empreinte biodiversité en deux étapes :

1. établir le lien entre activités économiques et pressions sur la biodiversité en chiffrant la contribution de l'activité économique à ces pressions;
2. analyser l'impact de ces pressions sur la biodiversité et le quantifier en MSA.km² (Mean Species Abundance au kilomètre carré), métrique du GBS permettant de décrire l'intégrité des écosystèmes et la surface impactée. La mesure est réalisée sur un périmètre opérationnel (hors portefeuilles concernant les activités de bancassurance). En 2024, la mesure est effectuée sur un périmètre groupe avec l'inclusion de Geopost.

A

Accord de Paris

Traité international signé en 2015 à la COP21, ratifié par 194 parties, visant à contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, avec un objectif de 1,5 °C.

Adaptation au changement climatique

Démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu ainsi qu'à ses conséquences, de manière à en atténuer les effets préjudiciables et à en exploiter les effets bénéfiques.

Atténuation du changement climatique

Désigne les efforts humains pour limiter les émissions de GES, augmenter l'absorption des puits de carbone ou réduire les sources d'émissions.

B

Biodiversité

Représente l'ensemble du tissu vivant sur notre planète et leurs interactions : écosystèmes (prairies, forêts, espaces verts); espèces (plantes, animaux, champignons...); génétique (parmi les espèces).

BOE (taux de BOE)

Bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. L'obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap est un dispositif ayant pour objectif d'inciter les employeurs privés et publics à embaucher des travailleurs en situation de handicap.

Blockchain

Grande base de données qui a la particularité d'être partagée simultanément avec tous les utilisateurs, tous également détenteurs de ce registre, et qui ont également tous la capacité d'y inscrire des données, selon des règles spécifiques fixées par un protocole informatique très bien sécurisé grâce à la cryptographie.

C

CDP

Le Carbon Disclosure Project est une organisation à but non lucratif qui gère une base de données mondiale sur les entreprises, les villes, les états et les régions afin de mesurer leurs impacts environnementaux. Le CDP détient la base de données la plus riche sur les mesures prises par les villes et les entreprises en faveur du climat. Ses notations font référence au niveau international.

CO

Monoxyde de carbone.

Copert

Programme financé par l'Agence européenne pour l'environnement qui a pour objectif de calculer les émissions de polluants de l'air du transport routier.

CSRD

La Corporate Sustainability Reporting Directive vise à encadrer le reporting extra-financier au niveau européen, c'est-à-dire la manière dont les entreprises rapportent leur prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Elle s'applique pour La Poste, La Banque Postale et CNP Assurances depuis le 1^{er} janvier 2024.

E

Empreinte emploi

Évaluation du nombre d'emplois soutenus par l'activité d'une entreprise. L'empreinte emploi inclut l'emploi direct (les collaborateurs de l'entreprise), l'emploi indirect (les emplois mobilisés chez les fournisseurs et sous-traitants à travers les achats de l'entreprise), ainsi que l'emploi induit (les emplois soutenus par la consommation des emplois directs et indirects ainsi que les emplois soutenus par les impôts et taxes versés par l'entreprise).

ESG (environnement, social et gouvernance)

Sigle désignant les critères extra-financiers analysant le développement durable et les enjeux à long terme des entreprises. Ces critères intéressent entreprises, agences

de notation et investisseurs. L'ESG est souvent utilisé par l'écosystème financier.

ESS

L'économie sociale et solidaire rassemble les structures qui cherchent à concilier solidarité, performances économiques et utilité sociale.

État de durabilité

Document de reporting réglementaire exigé par la CSRD qui remplace la déclaration de performance extra-financières (DPEF). Les premiers états de durabilité sont publiés en 2025.

F

France services

Les guichets France services donnent accès à 11 services principaux (impôts, retraite, assurance maladie...). En 2024, le réseau France services comptait environ 2700 guichets. 414 bureaux de poste sont labellisés France services en 2024.

G

GES

Les gaz à effet de serre sont des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuent ainsi à l'effet serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs à l'origine du réchauffement climatique.

Global Biodiversity Score (GBS)

Outil développé par CDC Biodiversité visant à mesurer l'empreinte biodiversité d'une entreprise ou d'un portefeuille d'entreprises pour les institutions financières.

I

Illectronisme (ou illettrisme numérique)

Difficulté, voire incapacité, d'une personne à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques, en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement.

L'Identité Numérique

L'Identité Numérique de La Poste permet de se connecter facilement et en toute sécurité pour effectuer des démarches auprès des services publics, de La Poste, de sa banque, de services de santé, etc. C'est à la fois une preuve d'identité et un moyen de connexion sécurisé sur smartphone.

Inclusion bancaire

Accès pour tous, notamment les moins favorisés, aux services financiers essentiels : compte bancaire, moyens de paiement, microcrédit pour projets d'insertion, avec protection et information adaptées.

Intensité émissive

L'intensité émissive caractérise le niveau d'émission carbone nécessaire pour réaliser une activité. Elle est calculée en divisant les émissions carbone de l'activité ou de l'entreprise par un nombre d'unités d'œuvre produites (par exemple, XX kg eqCO₂/colis).

ISR

L'investissement socialement responsable rassemble toutes les démarches qui consistent à intégrer des critères extra-financiers (c'est-à-dire concernant l'environnement, les questions sociales, éthiques et la gouvernance) dans les décisions de placements et la gestion de portefeuilles. C'est l'application du développement durable au domaine de l'investissement financier.

L

Loi PACTE

Le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises de 2019 a pour objectif de fournir les moyens nécessaires pour favoriser l'innovation et la transformation afin de faciliter la croissance des entreprises, de mieux partager la valeur créée par ces dernières avec les salariés, mais aussi de mieux prendre en considération les enjeux ESG dans leur stratégie. Cette loi définit la qualité de société à mission.

M

Mécénat de compétences

Le mécénat de compétences est un don en nature : il s'agit pour une entreprise de mettre à la disposition d'un organisme d'intérêt général des collaborateurs qui vont mobiliser pendant un temps leurs compétences ou leur force de travail.

Mission de service public

Activité exercée sous le contrôle d'une autorité publique, en l'occurrence l'État, avec pour but de satisfaire un besoin d'intérêt général. La Poste assure quatre missions de service public que l'État lui a confiées par la loi du 2 juillet 1990 et qui forgent son identité : le service universel postal ; la contribution de La Poste à l'aménagement et au développement du territoire ; la mission d'accessibilité bancaire de La Poste ; le transport et la distribution de la presse.

Mobilité douce

Concept qui englobe tous les moyens de transport non motorisés et ayant recours à l'énergie humaine (marche, vélo, trottinette), dont les bénéficiaires sont nombreux (réduction de la pollution, augmentation de l'activité physique, réduction des coûts de déplacement).

N

NO_x

Les oxydes d'azote (NO_x) regroupent essentiellement deux molécules : le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂). Ce sont des gaz polluants issus de la combustion des combustibles fossiles, ceux employés par le moteur thermique d'une voiture, par exemple.

O

ODD

Les Objectifs de développement durable sont 17 objectifs mondiaux définis par l'ONU en 2015, et que les États s'engagent à atteindre d'ici à 2030. Ils portent sur une multitude de domaines allant de la protection de la planète à l'édification d'un monde plus pacifique, en passant par la garantie donnée à tous de pouvoir vivre en sécurité

et dans la dignité. Ces 17 ODD fixent le cadre général pour aller vers un monde plus durable, et un programme de développement visant à aider en priorité les plus vulnérables, en particulier les enfants et les femmes.

OTI

Les organismes tiers indépendants sont des entreprises habilitées pour la réalisation de missions de vérification des informations RSE en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce. Ces entreprises sont accréditées par le Comité français d'accréditation (Cofrac) sur la base de la norme ISO 17029, qui tient compte entre autres de leur compétence, de leur indépendance et de leur impartialité. La Poste doit faire vérifier au moins tous les deux ans par un OTI que sa mission est bien respectée.

P

PAL (polluants atmosphériques locaux)

Il existe trois sources principales de pollution atmosphérique : chimique, biologique et particulaire. Les polluants atmosphériques chimiques comprennent une variété de substances créées par la combustion, telles que l'oxyde d'azote, le dioxyde de carbone, le plomb et le soufre.

Parties prenantes

Individus et groupes impactés par les activités d'une entreprise : parties prenantes internes (salariés, managers, syndicats) et externes (associations, ONG, clients, fournisseurs, investisseurs, société civile, etc.).

Personnalités qualifiées

Experts en développement durable, en gestion environnementale, en droits de l'homme et en gouvernance éthique, jouant un rôle clé dans les initiatives RSE des entreprises.

PM 2,5 et PM 10 (particulate matter)

Les PM 2,5 sont des particules fines, d'un diamètre inférieur à 2,5 microns et les PM 10, des particules d'un diamètre inférieur à 10 microns. Pour rappel : un micron = 0,001 millimètre.

Prestations sociales

Avantages offerts pour améliorer le bien-être des employés, incluant par exemple assurances santé, retraite complémentaire, congés payés, services de garde d'enfants, formations professionnelles et aides au logement.

Q

QPV

Les quartiers dits « prioritaires » de la politique de la ville sont les territoires où s'applique la politique de la ville, qui vise à compenser les écarts de niveau de vie avec le reste du territoire. Ces quartiers sont ceux où les revenus sont les plus faibles. Depuis 2015, ils remplacent les zones urbaines sensibles (ZUS). En 2024, la France comptait 1514 QPV, dans lesquels habitent 5,4 millions de personnes.

Qualité de l'air

Évaluation de l'état de l'air ambiant selon une échelle dépendant du taux de concentration des polluants atmosphériques locaux.

Qualité de société à mission

Nouveau cadre juridique introduit par la loi PACTE en 2019, la société à mission définit une entreprise dont la finalité concilie recherche de performance économique et contribution à l'intérêt général.

R

Raison d'être

Projet d'entreprise qui répond à une mission d'intérêt général prenant en compte une dimension environnementale et sociétale. Cette notion, relativement récente, s'inscrit dans l'article 1835 du Code civil, modifié en mai 2019 dans le cadre de la loi PACTE.

REP, REP+

Les Réseaux d'éducation prioritaires (REP) et d'éducation prioritaire renforcée (REP+) ont été créés en 1981 pour réduire les inégalités sociales et territoriales. L'éducation prioritaire concerne les enfants d'origine sociale défavorisée. Elle recouvre de nombreux quartiers prioritaires de la politique de la ville – 193 communes ayant un QPV sur

leur territoire accueillent des établissements en REP+ –, mais aussi des zones rurales fragiles.

RSE

La responsabilité sociétale des entreprises est l'intégration des enjeux du développement durable par les entreprises, aussi bien dans leurs activités commerciales que dans leurs interactions avec les parties prenantes. Cette appellation est plus générique que l'ESG car elle fait référence à la manière dont une entreprise se comporte envers son environnement et ses parties prenantes.

S

SBTi

La Science-Based Targets initiative résulte d'un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations unies, le World Resources Institute (WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF) qui vise à promouvoir les meilleures pratiques en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'objectifs net zéro, conformément à la science du climat. La SBTi fournit aux entreprises une évaluation et une validation indépendantes de leurs objectifs de réduction des émissions carbone s'appuyant sur la mobilisation d'une équipe d'experts.

Scopes 1, 2 et 3

Pour réaliser un bilan GES, les entreprises doivent analyser les émissions de GES émanant de leur périmètre et de celui de tiers. Les périmètres dans lesquels les émissions de GES sont analysées sont appelés « scopes ». Ces trois périmètres prennent en compte toutes les émissions, du niveau le plus proche de l'entreprise jusqu'à la prise en compte de la chaîne de valeur dans son ensemble. Les scopes 1, 2 et 3 sont issus d'une méthodologie internationale définie par le GHG Protocol. Le scope 1 correspond au périmètre des émissions directes de l'entreprise. Le scope 2 correspond au périmètre des émissions indirectes liées à sa consommation d'énergie. Le scope 3 correspond au périmètre des émissions indirectes (hors énergie) incluant notamment les émissions des fournisseurs et des sous-traitants, par exemple.

T

Taxonomie européenne

Inventaire des activités économiques considérées comme durables vis-à-vis de l'environnement, qui doit permettre d'orienter prioritairement les investissements vers ces activités. Une activité est dite « durable » selon la taxonomie si elle répond à au moins l'un des six objectifs (atténuation et adaptation au changement climatique, ressources aquatiques et marines, économie circulaire, pollution, biodiversité), ne porte pas de préjudice à l'un de ces objectifs et répond aux minimums sociaux en vigueur. La Poste comme La Banque Postale doivent publier leur ratio d'alignement à la taxonomie chaque année.

teqCO₂

La tonne équivalent CO₂ est une unité créée par le Giec. Cet indice permet de comparer les impacts que les gaz à effet de serre (GES) ont sur l'environnement en simplifiant cette comparaison. Il permet également de les cumuler grâce à un unique indice.

Z

ZAN 2050

Le zéro artificialisation nette est un objectif à 2050 fixé par la loi Climat et résilience, publié au JO le 24 août 2021. Il demande d'abord aux territoires de baisser de 50%, d'ici à 2030, le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Le zéro artificialisation nette devra être atteint d'ici à 2050.

ZEN

Le zéro émission nette (ou net zero emission, en anglais) signifie que les émissions de gaz à effet de serre doivent être au moins réduites de 90% et que le volume des émissions résiduelles présentes dans l'atmosphère fait l'objet d'une captation et de séquestration (s'appuyant sur des puits de carbone, les océans ou les forêts, par exemple).

NOTATIONS EXTRA-FINANCIÈRES

MOODY'S | ESG Solutions



ecovadis

Agence de notation internationale
utilisée par les investisseurs
pour évaluer les performances
extra-financières des entreprises.

Agence internationale
de référence sur les
performances climatiques
des entreprises.

Agence de notation de référence utilisée
par les entreprises pour évaluer la
performance sociale et environnementale
de leurs fournisseurs.

N° 1

sur 4 557 entreprises
dans le monde,
tous secteurs confondus

81/100
(octobre 2024)

Top 2%

sur 25 000 entreprises dans le monde
tous secteurs confondus,
Leadership CDP Climate Change

A
(février 2025)

Top 1%

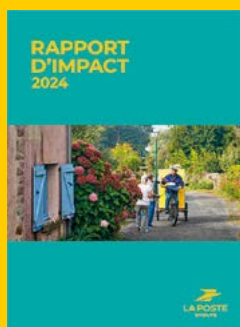
des entreprises du secteur Activités
postales, de courrier et de transport
multimodal de marchandises

79/100
(septembre 2024)

En savoir plus sur le groupe La Poste et son engagement sociétal



Les pages engagement social et sociétal sur lapostegroupe.com



Le Rapport d'impact La Poste



Le Rapport intégré La Poste



Le Rapport de mission La Banque Postale

